



Rencontre avec le recteur du 22 septembre 2011

Tour de table :

M. Christian Philip recteur

M. Pelat Jean-Marie secrétaire général, M. Gustau Gilles directeur

Mme Germain Anne-Marie CDPE 30 ,M. Doz Gérard CDPE 66

M. Ortuno Marcel CDPE 34, M. Pivian Philippe CDPE 11

La présidente du CDPE 30 rappelle que la délégation reçue est présente en tant que comité régional Languedoc-Roussillon et abordera les questions communes au cinq départements.

Chaque département présent laisse un document écrit en attente de réponse.

Professeurs absents ou non nommés:

- Pour le rectorat, 25 situations non réglées et il s'agit d'enseignants ayant peu d'heures.
- Actuellement problème de recrutement des professeurs d'EPS (4)
- Sur les remplacements, le problème est toujours le même, par contre il n'y a plus de jours d'attente avant un remplacement courte durée. La loi autorise les établissements et les professeurs volontaires à prendre le service de l'enseignant absent.
- Il y a des dotations horaires supplémentaires attribuées aux établissements qui mettent le dispositif en place.

Recrutement des vacataires (recrutement pôle emploi):

- Celui-ci est effectué par les établissements et validé ensuite par le rectorat.
- Pour la récupération des heures manquantes aux élèves, les chefs d'établissements doivent s'en occuper et les mettre en place si le professeur est volontaire.
- Les postes berceaux dans les établissements ont systématiquement le jeudi sans cours, car ils sont en formation.

Affectation des élèves :

- Tous les élèves sans affectation fin juin ont obligatoirement leur affectation dans leur lycée de secteur;
- Pour les demandes en bac pro, on constate une demande qui ne correspond pas à l'offre. Quelques élèves (200) non affectés, alors qu'il reste des places vacantes dans certaines filières (400).
- Le problème est à régler en amont au moment de l'orientation, les professeurs principaux sont formés sur l'orientation.
- Les parents constatent qu'il n'y a aucune information sur les lycées agricole.
- La réponse est que l'agriculture et l'éducation nationale sont parallèles, il y a une marge de progression à faire, on y travaille.
- Les commissions d'affectation ont été annulées pour pouvoir réagir plus vite.

Lacunes dans les emplois du temps :

- Ils sont très étonnés de notre question, du fait que certains élèves n'ont pas leur nombre d'heures dans certains enseignements
- En premier lieu, aller voir le chef d'établissement pour régler le problème.
- Le chef d'établissement respecte le nombre d'heures dues, sauf dérogation, sinon, ils peuvent cumuler les heures avec des temps intensifs.
- Si aucune solution n'est trouvée le signaler à l'inspection académique.

Distribution des documents FCPE et des horaires des conseils de classes :

- Le rectorat rappelle fermement les règles au chef d'établissement en début d'année, si il y a des abus, à nous de leur signaler.
- Si nous avons un recours après les élections, envoyer un mail au rectorat puis une lettre recommandée dans les 5 jours à M. Le recteur

Le rôle de l'inspection académique :

- Maternelle, primaire IEN de circonscription
- Dans le secondaire, l'inspection académique s'occupe des moyens attribués et des affectations des élèves.
- Tout ce qui concerne les lycées et les personnels c'est le rectorat.

Embauche de personnels:

- Suite à l'annonce du gouvernement, de créer 20 000 postes d'emploi précaire, nous avons demandé le nombre de personnes affectées dans notre région.
- Les personnels embauchés sont réservés aux élèves handicapés et ceux en cours de contrat ont été renouvelés
- Les personnes ont été mises en poste par anticipation. Notre région a déjà dépassé le quota admis.
- Pour le handicap, un parent qui n'aura pas d'AVS pour son enfant, peut faire un référé et il obtient gain de cause.
- +4000 CUI, ce n'est pas un manque de moyen, mais un problème d'affectation.(il peuvent rester jusqu'à 6 ans)

Bourse au stage:

- La FCPE propose de travailler avec le rectorat pour la mise en place d'une bourse au stage.
- Nous découvrons que cela existe sur le site du rectorat au nom stagenligne.org.
- Ils reconnaissent que l'information est à améliorer. Bien évidemment, n'hésitons pas à communiquer autour de nous, aussi bien pour les futurs patrons que pour nos enfants.

Fond sociaux :

- Y aura-t-il des fonds sociaux cette année ?
- Oui, ils sont distribués en début d'année, c'est un choix du rectorat. Nous trouvons sur la même ligne budgétaire, les bourses, les rémunérations des AED, les crédits pédagogiques et les fonds sociaux.

Anne-Marie Germain
Présidente départementale FCPE du Gard